RÈGLEMENT DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS D'ATLANPOLE BIOTHERAPIES

Calendrier

- **Lancement des élections : 13 mai 2024**
- **Date limite de réception des candidatures : 31 mai 2024**
- **Lancement des votes : 10 juin 2024**
- **Fin des votes : 20 juin 2024**
- **Annonce des résultats : 4 juillet 2024**

Candidatures

- Le candidat ou son suppléant doivent s'assurer de leur présence à l'Assemblée Générale d'Atlanpole Biotherapies le 4 juillet 2024 à Orvault où sera officialisée la composition du nouveau Conseil d'Administration. Sa présence est obligatoire, seul le suppléant pourra représenter sa candidature à sa place.
- Le candidat doit compléter le formulaire de candidature en ligne et compléter sa profession de foi argumentée, illustrée et y ajouter une photographie. Sa profession de foi doit être renvoyée à suquet@atlanpole.fr avant la date indiquée pour la mise en ligne de sa candidature sur le site web.
- Le candidat doit être à jour de cotisation ; le cas contraire, sa candidature sera refusée.
- Deux personnes d'une même entité ne peuvent candidater ; un seul candidat par entité est autorisé.

Votes

Le conseil d'administration sera renouvelé entièrement lors de ces élections pour une durée de 3 ans. Il est composé de 3 collèges :

Collège 1	***Collège 2***	***Collège 3***
Entreprises privées	*Structures d'enseignement supérieur de recherche et de soin*	*Structures de développement économique et innovation*
12 sièges	*8 sièges*	*4 sièges*

Nombre de votes maximum autorisé par collège :

Collège 1	*Collège 2*	*Collège 3*
12 votes	*8 votes*	*4 votes*

Le votant doit être à jour de cotisation. Les votes ne pourront être pris en compte le cas contraire.

Un seul vote par structure sera autorisé. Dans le cas contraire, les votes seront nuls.